

Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLONDate de convocation : 24 novembre 2025Date d'envoi : 24 novembre 2025Date d'affichage : 24 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 007-210702312-20251201-42_2025-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 42-2025
LUNDI 1^{er} DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le premier du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, JABRY Alain, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, CADET Dominique, MARTIN Marie-France, BENOIT Nadine, BOIRON Yves, BOUDON Alain, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, FARJON Philippe, MAZON Elisabeth, ROBERT Sonia, VACHERESSE Marc, GIMON Jean-Paul, BARBAROUX Sylvie, BALDYGA Benjamin

Absents ayant donné procuration : 3 – ALLIX Jean-Marie à CORTIAL Patrick, MOURARET Sophie à PERRIER Bernadette, ROURE Christine à ROUX Philippe

Absents n'ayant pas donné procuration : 0

Secrétaire de séance : PERRIER Bernadette

OBJET : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Madame Concepcion CITOLER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-4,

Vu le Code électoral, notamment l'article L.270,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Concepcion CITOLER, effective le 23 septembre 2025.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L.270 du Code Electoral : « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.* »

Conformément à la règlementation, Monsieur Max GINEY, candidat suivant sur la liste de Monsieur Jean-Paul GIMON « L'Avenir ensemble, une valeur sûre » a été appelé à siéger au sein du Conseil Municipal. Monsieur Max GINEY a également démissionné, avec prise d'effet le 21 octobre 2025.

Conformément à la règlementation, Madame Françoise BERTHON, candidate suivante sur la liste de Monsieur Jean-Paul GIMON « L'Avenir ensemble, une valeur sûre » a été appelée à siéger au sein du Conseil Municipal. Madame Françoise BERTHON a également démissionné, avec prise d'effet le 13 novembre 2025.

Conformément à la règlementation, Monsieur Benjamin BALDYGA, candidat suivant sur la liste de Monsieur Jean-Paul GIMON « L'Avenir ensemble, une valeur sûre » a été appelé à siéger au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Benjamin BALDYGA n'a pas encore fait connaître sa décision de siéger ou non au sein du Conseil Municipal. En l'état, c'est donc Monsieur Benjamin BALDYGA qui doit être installé comme conseiller municipal.

- L'installation d'un nouveau conseiller municipal ne devant pas faire spécifiquement l'objet d'une délibération, le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Benjamin BALDYGA au sein du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Bernadette PERRIER



Le Maire,
Philippe ROUX



Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 
ID : 007-210702312-20251201-42_2025-DE